

2022

RAPPORT ANNUEL



Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval

TABLE DES MATIÈRES

- 3. Message du président
- 4. Situation financière
- 6. Rendements
- 9. Placements
- 12. Gouvernance
- 16. Services aux participantes et participants
 - Annexes
- 19. A.1 Données financières
- 22. A.2 Statistiques démographiques
- 24. A.3 Ventilation des placements
- 25. A.4 Performance des catégories d'actifs
- 26. A.5 Rendements historiques de la Caisse
- 27. A.6 Équipe du Bureau de la retraite



2022 en quelques chiffres

775 M \$	ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE Une première diminution annuelle depuis 2008
VA : -9,5 % SV : -7,6 %	PERFORMANCE SUR LES PLACEMENTS, PAR VOLET (AVANT LES FRAIS) VA : Moyenne de 3,6 % sur 5 ans SV : Moyenne de 5,5 % sur 5 ans
1 639	NOMBRE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ACTIFS ET EN AJOURNEMENT Plus de 250 adhésions en 2022
1 507	NOMBRE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS NON ACTIFS *
VA : 100,0 % SV : 100,0 %	NIVEAU DE CAPITALISATION DES DEUX VOLETS AU 31 DÉCEMBRE 2022 (DERNIÈRE ÉVALUATION) Les volets sont à l'équilibre depuis 2015 et la sécurité du financement s'est maintenue
VA : 9,7 M\$ SV : 37,3 M\$	NIVEAU DES RÉSERVES DES DEUX VOLETS Légère diminution dans le VA et augmentation dans le SV
32,6 M\$	COTISATIONS VERSÉES 20,1 M\$ par les participantes et participants (dont 7 M\$ de transferts d'autres régimes) 12,5 M\$ par l'Université
38,8 M\$	PRESTATIONS VERSÉES 94 % de ce montant = rentes aux retraitées, retraités et bénéficiaires

VA : Volet antérieur (service avant 2016)

SV : Second volet (service depuis 2016)

* À des fins de regroupement et de distinction des participantes et participants actifs, les participantes et participants non actifs comprend les personnes à la retraite, les bénéficiaires qui reçoivent une prestation et ceux et celles en rente différée (ne sont plus participantes et participants actifs, mais ne reçoivent pas une rente).

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Tout comme mes collègues du Comité de retraite, j'appréhendais la fin de l'année 2022 pour constater l'ampleur des dégâts dus aux rendements boursiers négatifs et à la hausse historique des taux d'intérêt sur le RRPePUL. Une vigie effectuée au 30 juin 2022 nous montrait toutefois que la situation était beaucoup moins sombre qu'anticipée : la hausse des taux d'intérêt se répercute en une hausse du rendement futur attendu, ce qui réduit la valeur des engagements du Régime.

Donc, bien entendu, les rendements des deux volets sont en territoire négatif pour 2022 : -9,5 % pour le Volet antérieur et -7,6 % pour le Second volet. Par contre, le rendement attendu pour 2023 et les prochaines années a été augmenté de 1,22 % pour le VA et de 0,76 % pour le SV. Ces mauvaises et bonnes nouvelles s'annulent en quelque sorte, car la situation financière du Régime est aussi bonne au 31 décembre 2022 qu'un an auparavant.

J'ai le plaisir, encore une fois, de vous présenter le rapport annuel de votre régime de retraite. En plus d'une situation financière à long terme plus qu'adéquate et d'une stabilité du financement, le RRPePUL pourra, au 1^{er} janvier 2024, majorer le niveau d'indexation des rentes du SV. Également, le SV est maintenant entièrement solvable et le VA en est tout près. C'est ainsi que l'on constate que pour un régime de retraite, la hausse des taux d'intérêt n'est pas un problème ou un risque.

Le rapport annuel comporte les mêmes grands thèmes que par le passé :

- Un état de la situation financière des volets du RRPePUL;
- Un retour sur les marchés financiers en 2022;
- Une reddition sur la gouvernance du Régime et les services aux participants.

Pour les férus de données et de détails, les différentes annexes présentent toutes les données démographiques et financières de la dernière année avec le comparable de l'année précédente.

De plus, je suis heureux de vous rappeler que le Comité de retraite a adopté au début de l'année 2023 une nouvelle Politique d'investissement responsable et durable. Ce n'est plus une question de valeurs : les changements climatiques et la saine gouvernance sont des risques qui doivent être adéquatement gérés par les fiduciaires du RRPePUL. Nos orientations nous permettront de mieux gérer ces risques. Au fur et à mesure que l'industrie du placement s'adaptera à ces nouvelles exigences, le RRPePUL sera en mesure d'élargir la portée de ces actions à toutes les classes d'actifs. Pour l'instant, plusieurs aspects ne concernent que les portefeuilles d'actions.

Pour terminer, je désire remercier mes collègues du Comité de retraite pour leur implication et leur contribution à l'administration du RRPePUL. L'environnement des régimes de retraite s'est complètement transformé dans les dernières années et leur gestion requiert une proactivité et une vision globale. La diversité de la composition du Comité de retraite et de l'équipe du Bureau de la retraite permet d'évaluer différentes alternatives et le Comité bénéficie de services-conseils de qualité.

Le président du Comité de retraite,



Boris Mayer-St-Onge

SITUATION FINANCIÈRE



FAITS SAILLANTS 2022

1. Un rendement de -10 % sans impact significatif
2. Une stabilité du provisionnement et des cotisations
3. Une solvabilité de près de 100 %

Degré de capitalisation
au 31-12-2022

VA

SV

...avec réserve

100,0 % 100,0 %

...sans réserve

101,6 % 129,4 %

1. UN RENDEMENT DE -10 % SANS IMPACT SIGNIFICATIF

Cela peut paraître très surprenant qu'un rendement de l'ordre de -10 % n'ait pas d'impact négatif sur la situation financière du Régime, alors que l'hypothèse est de +4 % (dans le Volet antérieur). Il s'avère que la hausse des taux d'intérêt a une répercussion positive sur le rendement attendu sur les prochaines années : pour le Volet antérieur, le rendement attendu de 4,07 % en décembre 2021 a été revu à la hausse à 5,29 % en décembre 2022. Cette hausse tient compte du maintien, au niveau de 2021, de la marge pour écarts défavorables.

En utilisant un rendement attendu plus élevé, cela a pour conséquence de réduire de manière importante la valeur de la provision actuarielle (valeur des rentes des retraités et participants actifs, pas les montants des rentes qui elles ont augmenté). Comme illustré dans le tableau ci-dessous, dans le VA, la valeur du passif est passée de 700 à 600 M\$ en 2022, soit une réduction similaire à celle constatée sur l'actif du volet.

VA – Service avant 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2022	31-12-2021	SV – Service depuis 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2022	31-12-2021
Valeur marchande de l'actif	610 796	714 432	Valeur marchande de l'actif	160 692	144 053
Cotisations accessoires	223	417	Cotisations volontaires	3 509	3 197
moins Réserve	(9 678)	(10 737)	moins Fonds de stabilisation	(35 288)	(33 303)
Actif net	601 341	704 112	Actif net	128 913	113 947
Valeur actuarielle du passif			Valeur actuarielle du passif		
Participant et participants actifs	173 554	230 375	Participant et participants actifs	103 924	94 886
Retraités, retraités et bénéficiaires	411 824	453 704	Retraités, retraités et bénéficiaires	17 163	11 911
Rentes différées	15 517	19 421	Rentes différées	4 317	3 953
Cotisations accessoires	223	417	Cotisations volontaires	3 509	3 197
Passif total	601 118	703 917	Passif total	128 913	113 947
Excédent (déficit) actuariel	223	195	Excédent (déficit) actuariel	0	0
Degré de capitalisation	100,0 %	100,0 %	Degré de capitalisation	100,0 %	100,0 %

La réserve du VA et le Fonds de stabilisation du SV sont, au même titre que la marge pour écarts défavorables dans le rendement, des mécanismes de stabilisation du financement du Régime, car ceux-ci peuvent servir à éliminer un déficit lorsque la situation survient.

Le tableau suivant montre le niveau de la marge dans le taux d'intérêt utilisé pour déterminer la situation financière du RRPePUL. Dans le cas du SV, la marge inclut également une marge pour éviter les transferts intergénérationnels (sans cette marge, les cotisations au Régime auraient tendance à augmenter à long terme).

	2022		2021	
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet
Rendement espéré selon la Politique de placement	6,39 %	7,63 %	5,17 %	6,87 %
Marge ¹	(1,10 %)	(1,33 %)	(1,10 %)	(1,33 %)
Rendement permettant de maintenir le Régime à l'équilibre	5,29 %	6,30 %	4,07 %	5,54 %

¹ Dans le cas du Second volet, la marge comprend aussi une marge de maturité pour éviter les transferts intergénérationnels.

SITUATION FINANCIÈRE /suite

2. UNE STABILITÉ DU PROVISIONNEMENT ET DES COTISATIONS

Comme illustré précédemment, la révision à la hausse du rendement attendu fait en sorte que les marges demeurent au niveau de 2021 et que le Régime demeure en très bonne santé financière. De tels résultats permettent de transmettre à Retraite Québec l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022 et ainsi se prémunir contre toute mauvaise nouvelle jusqu'au 31 décembre 2025.

En ce qui concerne l'indexation des rentes du SV qui est conditionnelle à la santé financière du volet, celle-ci pourra être légèrement bonifiée. Elle s'établira à 91 % de l'inflation pour les 1^{er} janvier 2024, 2025 et 2026. Le niveau étant plus élevé que celui établi lors des deux évaluations actuarielles précédentes, ce niveau est donc applicable pour les trois prochaines années et, par hasard, est le même que celui appliqué au 1^{er} janvier 2023.

TAUX D'INDEXATION DES RENTES DU SV

1 ^{er} janvier 2024	91 % de l'inflation
1 ^{er} janvier 2025	91 % de l'inflation
1 ^{er} janvier 2026	91 % de l'inflation

La situation étant aussi favorable qu'en 2021, l'évaluation actuarielle valide la suffisance du financement actuel du Régime. Le tableau suivant résume les cotisations à verser au Régime en 2023 et en 2024.

TAUX DE COTISATION ¹

	Cotisation salariale	Cotisation patronale
2023	8,8 % (dont 2,90 % de cotisation de stabilisation)	9,5 %
2024	8,8 % (dont 5,29 % de cotisation de stabilisation)	9,5 %

3. UNE SOLVABILITÉ DE PRÈS DE 100 %

La solvabilité d'un régime de retraite repose sur un scénario de terminaison hypothétique. Il s'agit d'un calcul obligatoire qui doit être contenu dans une évaluation actuarielle et qui repose sur des hypothèses qui sont prescrites.

Dans les faits, la solvabilité n'impacte pas le niveau de financement du RRPePUL. Par contre, les participantes et participants qui demanderaient le remboursement de leurs droits (par exemple un départ avant la retraite) verraient ainsi la valeur payable réduite en proportion du degré de solvabilité de chacun des volets du Régime.

Le tableau ci-dessous présente le degré de solvabilité de chacun des volets au 31 décembre 2022 et de l'année précédente.

DEGRÉS DE SOLVABILITÉ

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Volet antérieur	96,5 %	90,9 %
Second volet	101,4 %	90,5 %

Ces résultats montrent à quel point le degré de solvabilité est tributaire du niveau des taux d'intérêt. Au moment de la restructuration du Régime en 2015, la solvabilité s'établissait de près de 75 %. Sans verser aucune cotisation additionnelle au Régime, la situation s'est rétablie au cours des deux dernières années en raison de la hausse des taux.

La restructuration visait, quant à elle, le rétablissement d'une position à l'équilibre sur la base de la capitalisation. Au 1^{er} janvier 2023, la situation financière du RRPePUL est donc améliorée à tous les niveaux et les mécanismes de stabilisation du financement mis en place permettent de maintenir cet équilibre.

¹ Les taux sont connus d'avance, car la Loi prévoit un décalage d'un an pour l'application des taux de cotisation. Ainsi, l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2021 établit les taux de cotisation pour l'année 2023.

RENDEMENTS



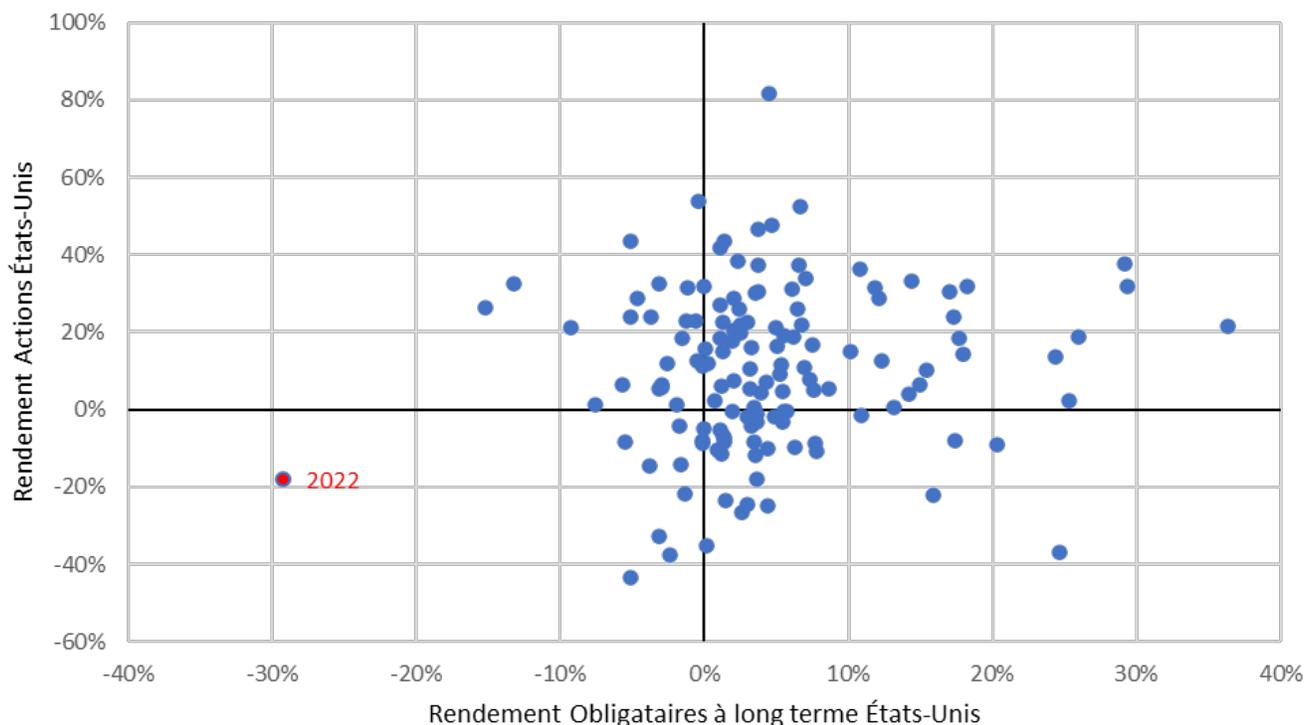
FAITS SAILLANTS 2022

1. Une anomalie historique
2. Une hausse marquée des taux d'intérêt
3. Un retour (temporaire?) de l'inflation

	VA	SV
Hypothèse	4,1 %	5,5 %
Rendement brut 2022	-9,5 %	-7,6 %
Rendement net 2022	-9,8 %	-8,0 %

1. UNE ANOMALIE HISTORIQUE

Il existe une certaine corrélation entre le rendement des marchés boursiers et celui des obligations. Par contre, il est relativement rare (voir le graphique ci-dessous) que des rendements négatifs soient constatés dans les deux secteurs au cours de la même année.



Source : Jordà-Schularick-Taylor *Macrohistory Database*, Bloomberg long term treasury *eVestment*, Dow Jones industrial average (1886-1926), S&P 90 (1926-1957) et S&P 500 (1957-2022) *Slickchart*

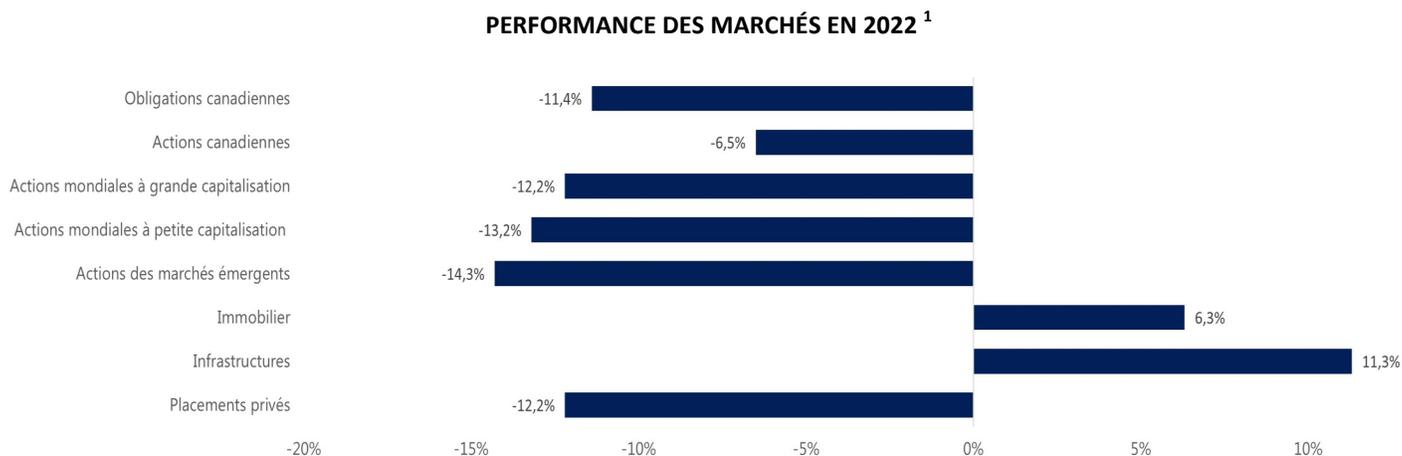
Chaque point représente les résultats d'une année depuis 1886. On voit très bien que l'année 2022 est l'anomalie du graphique.

Pour les marchés boursiers, une certaine correction s'est opérée en 2022 comparativement aux résultats, surprenants, des deux premières années de la pandémie de la COVID-19. Il y a beaucoup plus de volatilité dans les marchés et presque tous les secteurs de l'économie ont affiché des performances négatives en 2022, sauf l'énergie. La hausse des taux d'intérêt (et des taux de financement des entreprises) n'a pas aidé la situation, de même que toutes les tensions géopolitiques.

RENDEMENTS /suite

1. UNE ANOMALIE HISTORIQUE /suite

Pour les obligations, la hausse des taux d'intérêt présentée au point suivant représente directement une perte de valeur pour les titres en portefeuille, car ceux-ci procurent des revenus d'intérêt inférieurs à ceux des nouvelles émissions d'obligations.



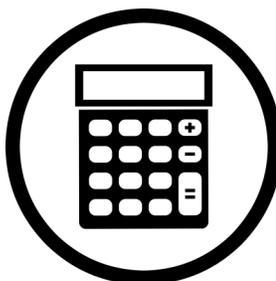
2. UNE HAUSSE MARQUÉE DES TAUX D'INTÉRÊT

Au 31 décembre 2021, le taux des Bons du Trésor canadien affichait un rendement de près de 0 % alors qu'une obligation 30 ans procurait un rendement d'environ 2 %. En une année, ces taux ont progressé de manière importante et s'établissent de près de 4,5 % pour le court terme et plus de 3 % pour le long terme.

Normalement, les taux à long terme sont supérieurs à ceux à court terme. Dans ce cas-ci, les taux à court terme sont tributaires du niveau actuel de l'inflation alors que les investisseurs s'attendent à ce que le niveau de cette inflation se rétablisse à plus long terme vers la cible de la Banque du Canada (entre 1 % et 3 %).

Une hausse des taux d'intérêt était anticipée par les marchés depuis plusieurs années. Tous les incitatifs des gouvernements pour se sortir du marasme de la pandémie allaient tôt ou tard générer de l'inflation. Afin de juguler celle-ci, les banques centrales resserrent les conditions de financement en haussant les taux directeurs.

Ce qui est frappant en 2022 à l'égard de ces hausses, c'est l'ampleur de celles-ci, surtout lorsqu'on observe le point de départ et le fait que les effets de ces hausses sur l'inflation ne seront pas immédiats : l'économie moderne repose davantage sur les services que les biens de sorte qu'il sera plus long à contenir le niveau de l'inflation.



¹ Selon les indices de référence usuels.

RENDEMENTS /suite

3. UN RETOUR (TEMPORAIRE?) DE L'INFLATION /suite

Le niveau actuel de l'inflation n'a jamais été constaté au cours des 35 dernières années. Pour plusieurs personnes, cela demeurerait un concept relativement abstrait, car une inflation de 2 % a peu d'impact sur la consommation, alors qu'à un niveau de 6 à 8 %, ce n'est pas la même chose, surtout lorsque nos revenus n'augmentent pas au même rythme que les dépenses.

Donc, d'une part, l'année 2022 est un dur retour à la réalité : l'inflation a un impact direct sur la consommation et sur le niveau des taux d'intérêt à court terme. Par ailleurs, un niveau d'inflation plus élevé pourrait se maintenir sur une période de quelques années. Ce n'est pas l'intention des banques centrales, mais les marges de manœuvre sont relativement restreintes.

Pour le RRPePUL, la sensibilité à l'inflation n'est pas très élevée. Le niveau de l'indexation pour le Volet antérieur est un taux fixe tandis que l'indexation du Second volet n'est garantie que pour une période de trois ans. L'inflation pourrait avoir un impact sur les futures rentes, car celles-ci tiennent compte du salaire qui suivra d'une certaine manière les pressions inflationnistes. Par contre, le RRPePUL comporte des dispositions d'indexation du salaire de référence qui lissent les hausses salariales. Le design du Régime fait en sorte que le niveau des prestations sera impacté par une inflation plus élevée que l'hypothèse de financement à long terme si les salaires sont rehaussés.



PLACEMENTS



FAITS SAILLANTS 2022

1. Surpondération en placements alternatifs
2. Diversification des obligations
3. Politique d'investissement responsable et durable

Répartition stratégique des placements

	VA	SV
Obligations	50 %	20 %
Actions	20 %	42 %
Alternatifs	30 %	38 %

Aucun changement significatif n'a été apporté à la Politique de placement en 2022. Il fut toutefois convenu de procéder à cette révision en profondeur en 2023.

1. SURPONDÉRATION EN PLACEMENTS ALTERNATIFS

Dans la dernière décennie, ce fut plutôt l'inverse que l'on avait constaté : le RRPePUL avait augmenté ses cibles en placements alternatifs (immobilier, infrastructure et placements privés), mais les délais d'implantation découlant d'une saine diversification faisaient en sorte que la détention réelle était inférieure à la cible.

En 2022, les trois créneaux de placements alternatifs ont atteint une bonne maturité et ont eu de bons rendements. Toutes les autres classes d'actifs ont subi des dépréciations de valeurs. Résultat : au 31 décembre 2022, les deux volets du RRPePUL se trouvent avec une surpondération par rapport aux cibles en placements alternatifs. Le tableau suivant montre la situation par volet :

	VA		SV	
	Cible	Réel	Cible	Réel
Actions	20 %	15,4 %	42 %	36,5 %
Obligations	50 %	46,9 %	20 %	18,7 %
Placements alternatifs	30 %	37,7 %	38 %	44,8 %

Habituellement, la politique de rééquilibrage prévoit de vendre les actifs surpondérés pour acheter ceux se situant en sous-pondération. Cela fonctionne bien entre les actions et les obligations, mais pour les placements alternatifs, c'est une autre histoire. Plusieurs mandats sont des engagements formels sur un certain nombre d'années et ces actifs n'ont pas la même liquidité que les titres qui se transigent quotidiennement.

Des actions ont été prises pour réduire certaines positions plus liquides et l'importance des engagements futurs. Il est aussi anticipé que les marchés des actions et des obligations récupéreront aussi d'eux-mêmes une portion des corrections de 2022.



PLACEMENTS /suite

2. DIVERSIFICATION DES OBLIGATIONS

Depuis quelques années, le RRPePUL investissait dans un portefeuille d'obligations de marchés émergents. Il s'agissait d'une recommandation du conseiller en placement visant les sources de revenus d'intérêts et espérant obtenir des rendements plus importants que sur les titres obligataires canadiens alors que le niveau des taux d'intérêt était historiquement bas.

Avant même le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, des analyses avaient été effectuées afin de remplacer ce portefeuille par un produit plus diversifié. Le nouveau produit, multisectoriel, comporte encore des obligations de marchés émergents, mais le gestionnaire peut aussi utiliser plusieurs autres stratégies visant à procurer un meilleur rendement que les obligations canadiennes. Le changement vise à augmenter la diversification et non le rendement espéré.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLE

Dans le communiqué du mois de mars 2023, le Comité de retraite a présenté les faits saillants de la révision de la Politique d'investissement responsable et durable. Un groupe de travail formé de représentants des quatre régimes de retraite de l'Université Laval a émis des recommandations à l'automne 2022 pour bonifier cette politique.

Au mois d'avril 2023, une entente de service a été conclue avec SHARE, une organisation à but non lucratif qui offre des services d'investissement responsable. À travers un regroupement de régimes de retraite et de fondations universitaires, le RRPePUL et les autres régimes de retraite de l'Université Laval utiliseront la stratégie de l'engagement actionnarial auprès de certaines entreprises détenues dans le portefeuille, afin de les inciter à améliorer leur empreinte carbone ou à mieux gérer les risques liés aux changements climatiques.

Les régimes de retraite ont également établi des objectifs de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions. Les gestionnaires externes des portefeuilles seront sensibilisés à ces objectifs et les futures sélections de gestionnaires devront aussi tenir compte de ces contraintes.



PLACEMENTS /suite

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET DURABLE /suite

Au 31 décembre 2022, la situation de l'empreinte carbone est tout de même dans la bonne direction. Une réduction substantielle de celle-ci ayant été constatée depuis 2018 alors qu'aucun objectif n'était alors en place. Cette diminution s'explique en bonne partie par le remplacement de gestionnaires (dans le cadre normal des opérations du Bureau de la retraite). Les nouveaux gestionnaires, par leur style de gestion, ont tendance à sous-pondérer les secteurs qui contribuent davantage à l'empreinte carbone comme les services publics, l'énergie et les matériaux.

Pour mesurer l'empreinte carbone, le Bureau de la retraite utilise le WACI, soit l'intensité carbone pondérée. Il s'agit d'un indicateur utilisé par de nombreux acteurs du marché pour mesurer l'empreinte carbone. Il représente le ratio des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque entreprise sur son chiffre d'affaires, multiplié par la pondération de cette entreprise dans le portefeuille de placement du régime¹.

Le tableau suivant illustre l'empreinte carbone du portefeuille d'actions du fonds commun de placement (FCP), comparé avec celui de l'indice de référence (si une gestion indicielle de chaque créneau était utilisée) ainsi qu'avec l'indice compilé par MSCI qui exclut les compagnies de 23 pays développés qui ont l'intensité carbone la plus élevée ou qui ont les plus grandes réserves de carbone.

	WACI	Positionnement relatif
Portefeuille d'actions du FCP 2018	441,1	
Portefeuille d'actions du FCP 2022	91,9	FCP 2022 : 85 % de moins qu'en 2018
Portefeuille indiciel 2022	194,1	FCP 2022 : 53 % de moins qu'une gestion indicielle
MSCI ACWI Low Carbon Leaders 2022	95,0	FCP 2022 : 3 % de moins que l'indice de tête

Les objectifs quant à l'empreinte carbone du portefeuille d'actions intégrées dans la nouvelle Politique d'investissement responsable et durable visent trois aspects :

- 1- De réduire l'intensité carbone d'au moins 50 % d'ici 2030 par rapport à 2018 (serait atteint en 2022);
- 2- De maintenir l'intensité carbone à moins de 70 % de celle de l'indice de référence (serait atteint en 2022);
- 3- De viser à réduire l'intensité carbone à partir de 2022.

Comme mentionné précédemment, le niveau de l'indice est tributaire des gestionnaires du FCP, de leur style de gestion et des actions dans chacun des portefeuilles. Il n'est pas dit que l'indice ne pourrait pas augmenter de façon ponctuelle lorsque le bilan est compilé (chaque 31 décembre), mais le Bureau de la retraite veut s'assurer de maintenir l'atteinte de ces objectifs sur des périodes mobiles de quatre ans.

¹ Dans les faits, l'empreinte carbone ne peut être déterminée pour chaque régime de retraite de l'Université Laval, car les régimes sont investis de manière intégrale dans une fiducie globale, le FCP. Les résultats présentés sont donc ceux applicables au FCP.

GOVERNANCE

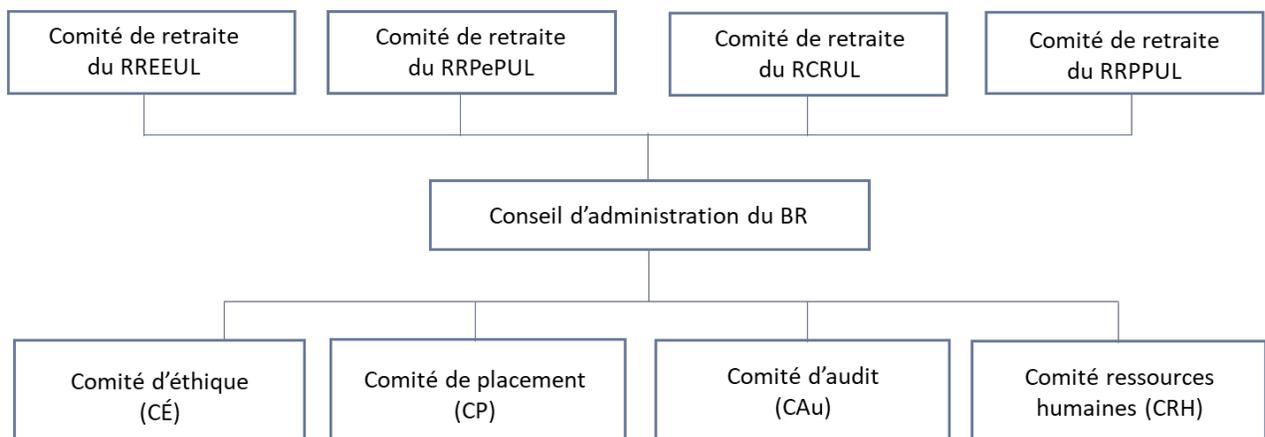


FAITS SAILLANTS 2022

1. Structure de gouvernance
2. Comité de retraite et ressources externes
3. Application de la Politique de financement

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Depuis avril 2020, le Bureau de la retraite est administré par un Conseil d'administration (CA) où les quatre régimes de retraite de l'Université Laval sont représentés. En 2022, le CA a constitué un Comité des ressources humaines et un groupe de travail relativement aux facteurs ESG (environnement, social et gouvernance) pour les politiques de placement.



Le CA est formé de huit membres, soit un représentant de chaque régime, un représentant de l'Université et trois membres externes.

Le tableau suivant présente sommairement le mandat de chaque comité et sa composition au 31 décembre 2022.

	Mandat	Composition
Conseil d'administration	Le CA est responsable du suivi des opérations du Bureau de la retraite ainsi que de la fiducie globale qui regroupe les actifs des quatre régimes de retraite de l'Université Laval.	M. Nicolas Bouchard Martel UL Mme Carole Carbonneau RREEUL M. Stéphane Chrétien RRPPUL Mme Anne Gosselin Membre externe M. François Girouard Membre externe M. André Grondines Membre externe M. Boris Mayer-St-Onge RRPePUL M. Nicolas Saucier RCRUL
Comité de placement	La gestion de la Politique de placement du RRPePUL a été déléguée au Bureau de la retraite, sous la supervision du Comité de placement.	M. François Girouard M. Gilles Horrobin M. Michel Lemieux M. Bruno Roy } Membres externes

GOVERNANCE /suite

1. STRUCTURE DE GOUVERNANCE /suite

	Mandat	Composition										
Comité d'audit	Le principal mandat du Comité d'audit est de recommander aux régimes l'adoption des rapports financiers préparés par l'auditeur externe et d'effectuer un suivi, s'il y a lieu, concernant des améliorations qui devraient être apportées aux contrôles internes.	<table border="0"> <tr> <td>M. Jean DeBonville</td> <td>RCRUL</td> </tr> <tr> <td>M. Gilles Dion</td> <td>RREEUL</td> </tr> <tr> <td>M. André Grondines</td> <td>Membre externe</td> </tr> <tr> <td>M. Jacques Lachance</td> <td>RRPePUL</td> </tr> <tr> <td>M. Michel Turcotte</td> <td>RRPPUL</td> </tr> </table>	M. Jean DeBonville	RCRUL	M. Gilles Dion	RREEUL	M. André Grondines	Membre externe	M. Jacques Lachance	RRPePUL	M. Michel Turcotte	RRPPUL
M. Jean DeBonville	RCRUL											
M. Gilles Dion	RREEUL											
M. André Grondines	Membre externe											
M. Jacques Lachance	RRPePUL											
M. Michel Turcotte	RRPPUL											
Comité d'éthique	Le mandat du Comité d'éthique est de doter l'administration et le personnel de balises éthiques et de règles de déontologie. Il veille aussi à sensibiliser sur l'importance de maintenir un comportement intègre et responsable.	<table border="0"> <tr> <td>Mme Marion Brivot</td> <td rowspan="4">} Membres externes</td> </tr> <tr> <td>M. Jean-François Larocque</td> </tr> <tr> <td>Mme Hélène Lee-Gosselin</td> </tr> <tr> <td>Mme Ana Marin</td> </tr> </table>	Mme Marion Brivot	} Membres externes	M. Jean-François Larocque	Mme Hélène Lee-Gosselin	Mme Ana Marin					
Mme Marion Brivot	} Membres externes											
M. Jean-François Larocque												
Mme Hélène Lee-Gosselin												
Mme Ana Marin												

Dans cette structure, les membres du Comité de retraite qui représentent le RRPePUL sont :

Conseil d'administration : M. Boris Mayer-St-Onge

Comité d'audit : M. Jacques Lachance

Au Comité de placement et au Comité d'éthique, aucun membre des comités de retraite représente les régimes, car ces comités ne sont constitués que de membres externes. Toutefois, les membres du CA peuvent assister aux rencontres du Comité de placement.

Au niveau de l'équipe interne du Bureau de la retraite, le CA a également effectué des travaux, accompagné par une firme spécialisée en structure organisationnelle. Divers scénarios ont été étudiés et le CA a convenu de retenir une nouvelle structure comportant trois directions, soit l'équipe Placements, l'équipe Comptabilité et contrôle et l'équipe Services aux participants et actuariat. Le directeur a été promu directeur général et le Bureau de la retraite a procédé à l'embauche d'une directrice pour l'équipe Services aux participants et actuariat. Les deux autres postes de directeur ont été comblés à l'interne. Ces trois directions sont appuyées par une équipe de soutien administratif.

L'annexe A.6 présente la nouvelle structure organisationnelle du Bureau de la retraite. Le CA est persuadé que ce nouvel agencement permettra d'optimiser les ressources dans la réalisation des différents mandats, de consolider la gestion des ressources humaines ainsi que de préparer une relève de direction.



GOUVERNANCE /suite

2. COMITÉ DE RETRAITE ET RESSOURCES EXTERNES

COMITÉ DE RETRAITE

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le RRPePUL est administré par un Comité de retraite qui agit à titre de fiduciaire. Le Comité de retraite doit mettre en place une Politique de placement pour investir la caisse et il doit administrer les prestations payables par le Régime. Plusieurs de ces responsabilités ont été déléguées au Bureau de la retraite, tel que présenté précédemment.

Selon le Règlement du Régime, le Comité de retraite doit être composé de neuf membres. Au 31 décembre 2022, la composition du Comité est la suivante :

	Désigné par		Désigné par
M. Nicolas Fortin Mme Valérie Gonthier-Gignac	l'APAPUL	M. Jean Grégoire M. Boris Mayer-St-Onge	les participantes et participants actifs
M. Nicolas Bouchard Martel M. Jacques Lachance M. François Hudon (membre externe)	l'Université Laval	Mme Louise Barbeau Mme Josée Germain	les retraitées et retraités, bénéficiaires et personnes dont la rente est différée

M. Martin Latulippe agit à titre de secrétaire.

Il n'y a pas eu de changement à la composition du Comité de retraite en 2022. Les mandats des membres sont de trois ans. Les mandats venant à échéance en 2022 ont été renouvelés.

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui détaille le nombre de rencontres des différents comités et le taux de participation des membres à ces rencontres.

	Taux de participation ¹	
Comité de retraite	6 réunions	92 %
Conseil d'administration	5 réunions	100 %
Comité d'audit	3 réunions	100 %



¹ Pour les comités qui ne relèvent pas exclusivement du RRPePUL, les taux de participation sont ceux des membres représentant le Régime de retraite.

GOVERNANCE /suite

RESSOURCES EXTERNES

Le Comité de retraite a sélectionné certains fournisseurs externes pour la réalisation de mandats spécifiques. Il n'y a pas eu de changement au niveau des fournisseurs en 2022. Le tableau suivant résume les principaux liens d'affaires du Comité de retraite.

Actuariat	M. François D'Amour, Aon Hewitt	Évaluation actuarielle Conseils stratégiques Analyse d'amendements
Service-conseil en placement	Aon Hewitt	Révision de la Politique de placement
Audit externe	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Audit du rapport financier annuel
Service-conseil juridique	Me Julien Ranger, Osler	Avis légaux et représentation
Institution financière	RBC	Transactions courantes (cotisations et prestations)
Portail sécurité <i>Mon dossier en ligne</i>	SFAP	Intranet Relevés annuels Communications personnalisées
Informatique	DTI de l'Université Laval	Hébergement des données

Chaque année, le Comité de retraite évalue la qualité des services rendus de ses fournisseurs et délégataires. Aucun enjeu particulier n'a été relevé en 2022.

3. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT

Depuis 2019, le Comité de retraite doit veiller à l'application de la Politique de financement adoptée par l'APAPUL et l'Université. Cette Politique a des implications dans la gestion de la Politique de placement et dans la production des évaluations actuarielles du Régime. Des évaluations sont maintenant produites annuellement s'il n'y a pas d'impact au niveau du financement.

Comme mentionné précédemment, l'application de la Politique de financement permet d'assurer une stabilité des coûts, d'octroyer de l'indexation aux rentes du SV et de constituer des réserves et des marges. Le Comité de retraite a appliqué adéquatement en 2022 les dispositions de la Politique de financement.

La Politique de financement a aussi des répercussions dans le processus de révision de la Politique de placement. Le Comité de retraite a amorcé à la fin de l'année 2022 le processus de révision de celle-ci. Tous les trois à cinq ans, il est important de valider l'allocation stratégique des placements pour tenir compte de l'évolution de la maturité du Régime et du contexte économique.

RAPPORT SUR LES PLAINTES ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité de retraite n'a reçu aucune plainte formelle de la part de participantes et participants du Régime en 2022. Une politique officielle à cet égard est en place depuis plusieurs années.

Depuis septembre 2022, le Comité de retraite doit établir de nouveaux contrôles en lien avec la protection des renseignements personnels. Le directeur général du Bureau de la retraite, M. Martin Latulippe, a été désigné comme responsable de la protection des renseignements personnels.



SERVICES AUX PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS



FAITS SAILLANTS 2022

1. Plus de 800 demandes traitées
2. Dossiers de transfert
3. Relevés fiscaux en ligne

Le Comité de retraite a délégué au Bureau de la retraite le volet d'information et de calcul des prestations. C'est donc le Bureau de la retraite qui produit les relevés annuels, émet les différents communiqués sur le Régime et organise des séances de planification financière et de préparation à la retraite.

Le Bureau de la retraite est un centre d'expertise créé par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval et dédié entièrement à l'administration de ces régimes.

1. PLUS DE 800 DEMANDES TRAITÉES

Pour une seconde année, le nombre de demandes individuelles traitées par le Bureau de la retraite excède les 800 dossiers. La population active du RRPePUL est en augmentation importante depuis quelques années déjà. Cela se traduit par une gestion des adhésions et surtout des ententes de transfert. En effet, plusieurs des nouveaux participants demandent l'évaluation d'un transfert vers le RRPePUL de leurs droits de retraite accumulés dans un autre régime de retraite.

Le tableau suivant présente la ventilation des demandes traitées en 2022 pour le RRPePUL et au cours des deux années précédentes :

SERVICES OFFERTS PAR LE BUREAU DE LA RETRAITE	Ventilation des demandes traitées		
	2022	2021	2020
	814 demandes	854 demandes	586 demandes
<i>... à l'égard de l'adhésion et du cumul de participation</i> : information sur les droits et les possibilités d'optimiser vos avoirs dans le Régime par le biais de rachat, de transfert ou de participation volontaire;	49 %	43 %	41 %
<i>... à l'égard de la retraite</i> : service-conseil avant la prise de retraite afin d'expliquer les options offertes. Par exemple, des estimations de rente à différentes dates avant de déterminer celle-ci;	21 %	25 %	27 %
<i>... à l'égard d'une cessation, d'un décès ou d'une rétroactivité</i> : information générale relative aux autres prestations payables et aux demandes d'information.	30 %	32 %	32 %
AUTRES ACTIVITÉS	2022	2021	2020
Séminaire de préparation à la retraite (formule sommaire en Webinaire en 2020)	1	2	1
	0	0	1
Communiqués	5	4	1

SERVICES AUX PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS /suite

2. DOSSIERS DE TRANSFERT

Les dossiers de transfert occupent une grande partie des ressources du Bureau de la retraite. Ces dossiers sont généralement assez longs à traiter compte tenu de la complexité des calculs et de l'aspect conseil qu'il faut fournir aux personnes visées. Un transfert comporte toujours une portion « évaluation » où les conditions de transfert sont déterminées par les deux régimes de retraite concernés. Par la suite, le participant doit décider s'il procède ou non au transfert. Ensuite, le Bureau de la retraite doit finalement traiter la transaction et confirmer le tout au participant.

En 2021, un processus de révision de plus d'une centaine de dossiers de transfert avait débuté. Il y avait un problème quant aux hypothèses à utiliser. Le processus de révision a été complété en 2022.

En tenant compte de ces révisions, des nouvelles demandes et des demandes de rachats de service, ce sont près de 200 dossiers qui ont été traités en 2022. En comparaison, seulement une quarantaine de nouvelles rentes ont été mises en paiement en 2022.

3. RELEVÉS FISCAUX EN LIGNE

Pour une première fois, le Bureau de la retraite a permis aux retraités du Régime de recevoir électroniquement leurs relevés fiscaux au lieu de les recevoir par la poste. Près du quart des participants, soit 200 personnes se sont prévaluées de cette option. Les relevés fiscaux étaient disponibles via « Mon dossier en ligne ».

Le dossier en ligne est actuellement en révision. Plusieurs améliorations y seront apportées pour faciliter son accès sur tout type de plateforme. La sécurité y sera aussi renforcée, considérant l'importance de bien protéger les renseignements personnels.

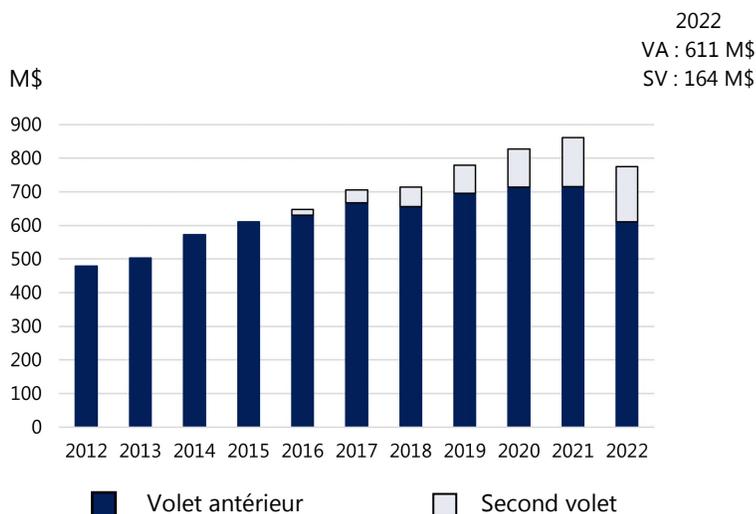
Annexes

- A.1 Données financières
- A.2 Statistiques démographiques
- A.3 Ventilation des placements
- A.4 Performance des catégories d'actifs
- A.5 Rendements historiques de la Caisse
- A.6 L'équipe du Bureau de la retraite

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

En raison des rendements négatifs dans les marchés boursiers et obligataires, l'actif net s'est déprécié de plus de 85 M\$ en 2022. Dans un contexte « normal » où les hypothèses de rendement se seraient réalisées, l'actif net aurait dû croître de près de 30 M\$.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'actif du RRPePUL depuis le 31 décembre 2012, donc au cours des dix dernières années. Depuis 2016, le Régime est scindé en deux volets et on constate l'accroissement plus rapide du Second volet, car il reçoit la majorité des cotisations et verse peu de prestations.



L'année 2022 est l'une des rares où l'actif net n'est pas en croissance. Par le passé, il faut remonter à 2008 pour voir l'actif net diminuer au cours d'une année. Lorsqu'on observe les rendements des dix ou quinze dernières années, des rendements excédentaires ont souvent été générés par rapport aux hypothèses actuarielles.

L'actif d'un régime de retraite évolue annuellement en fonction des éléments suivants : les cotisations, les prestations, les frais et les rendements sur les placements. Les prochaines sections donnent plus de détails sur ces quatre éléments.

COTISATIONS

La Politique de financement prévoit des cotisations annuelles globales de 18,3 % de la masse salariale. La cotisation salariale est établie à 8,8 % du salaire tandis que la cotisation patronale est de 9,5 %. Une portion de la cotisation salariale est versée dans le Fonds de stabilisation.

Pour tenir compte des frais administratifs du Volet antérieur, une portion des cotisations (634 000 \$ en 2022) est transférée du Second volet annuellement.

Le tableau suivant explique tous les types de cotisations au RRPePUL.

Cotisations régulières	Cotisations versées par les participantes et participants et l'Université qui financent l'accumulation du service crédité de l'année en cours. En 2022, les cotisations régulières sont de 4,95 % du salaire pour les participantes et participants et de 9,5 % pour l'Université.
Cotisations de stabilisation	Ces cotisations sont versées seulement par les participantes et participants et elles sont déposées directement dans le Fonds de stabilisation. Ce fonds servira à rembourser, s'il y a lieu, un déficit dans le Second volet et il servira aussi à octroyer de l'indexation ponctuelle pour les rentes provenant de ce volet. Les cotisations de stabilisation représentent 3,85 % (globalement, la cotisation salariale est de 8,8 %, soit 4,95 % + 3,85 %).
Cotisations accessoires	Limitées fiscalement à 9 % du salaire moins les cotisations salariales régulières et de stabilisation, 0,2 % du salaire est disponible pour verser des cotisations accessoires. Par contre, ces cotisations n'affectent pas les droits de cotisation au REER.
Cotisations volontaires	Il s'agit principalement de sommes provenant de REER. L'avantage est de profiter des frais de gestion du Régime et de la diversification de la Politique de placement.
Cotisations de rachat	Toute période de service non crédité peut faire l'objet d'un rachat. Il peut s'agir d'une période de congé sans traitement ou d'une période non reconnue lors d'un transfert d'un employeur précédent.
Transferts d'autres régimes de retraite	Une période de service reconnue dans un ancien régime de retraite peut être transférée au RRPePUL en vue d'y faire créditer une rente de valeur équivalente à la somme transférée.

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES /suite

COTISATIONS /suite

Cotisations versées en 2022 (en milliers de dollars)

	Par les participantes et participants		Par l'employeur		Total 2022	Total 2021
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet		
Régulières et participation volontaire	317	6 330	317	12 157	19 121	16 191
De stabilisation	s.o.	5 003	s.o.	s.o.	5 003	4 889
Rachats de participation	87	828	s.o.	s.o.	915	386
Accessoires	11	s.o.	s.o.	s.o.	11	12
Volontaires	s.o.	546	s.o.	s.o.	546	628
Transferts provenant d'autres régimes	616	6 335	s.o.	s.o.	6 951	3 023
D'équilibre / Reliquats	s.o.	s.o.	40	35	75	85
	20,1 M\$		12,5 M\$		32,6 M\$	25,2 M\$

PRESTATIONS

Les prestations versées par le RRPePUL sont constituées essentiellement des rentes de retraite, mais également des prestations forfaitaires payables lors d'une cessation de participation, d'un décès ou d'un partage de droits.

Prestations versées en 2022 (en milliers de dollars)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Rentes de retraite	35 220	1 229	36 449	35 045
Remboursement	17	54	71	384
Transferts vers d'autres régimes	467	360	827	243
Autres transferts	708	718	1 426	2 143
	36,4 M\$	2,4 M\$	38,8 M\$	37,8 M\$



A.1 DONNÉES FINANCIÈRES /suite

FRAIS

Pour les frais reliés aux placements, une portion de ceux-ci ne sont pas apparents en cours d'année. Il s'agit de la majeure partie des frais liés aux placements alternatifs. Les conditions contractuelles de ces placements font en sorte que les frais ne sont pas facturés, mais plutôt directement imputés aux fonds sous gestion. Également, une portion des honoraires est constituée de bonis de performance, lorsque le rendement dudit fonds atteint un certain niveau. Le tableau suivant vise à présenter l'ensemble des frais imputés aux deux volets du RRPePUL. Ces frais sont exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Frais de gestion en 2022 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Frais reliés aux placements - facturés	1 843	733	2 576	2 458
Frais reliés aux placements - déduits	3 147	850	3 997	4 320
Frais reliés à l'administration	465	156	621	487
	5,5 M\$	1,7 M\$	7,2 M\$	7,3 M\$
Frais totaux en % de l'actif moyen de l'année	0,85 %	1,07 %	0,90 %	0,86 %

Dans les faits, le rendement brut devrait être lui aussi majoré de l'équivalent des frais non apparents.

Avec une Politique de placement différente, chaque volet assume ses frais reliés aux placements. En pourcentage de l'actif, ceux applicables au Second volet sont plus élevés, car la pondération en actions et en placements alternatifs est plus élevée.

REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement comprennent les revenus traditionnels (intérêts, dividendes, ristournes, etc.), mais également l'appréciation de la valeur marchande du placement. Pour déterminer cette appréciation, on suppose donc la vente des produits financiers.

En 2022, une grande majorité des placements de la caisse ont subi une dépréciation de leur valeur par rapport à celle du début de l'année. C'est pourquoi les revenus de placement sont négatifs en 2022.

Revenus de placement en 2022 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Revenus de placement ¹	-66 514	-11 200	-77 714	50 716

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR VOLET EN 2022 (en millions de \$)

En fonction des différents éléments présentés dans cette section, l'actif net de chaque volet et du Régime a évolué de la manière suivante en 2022 :

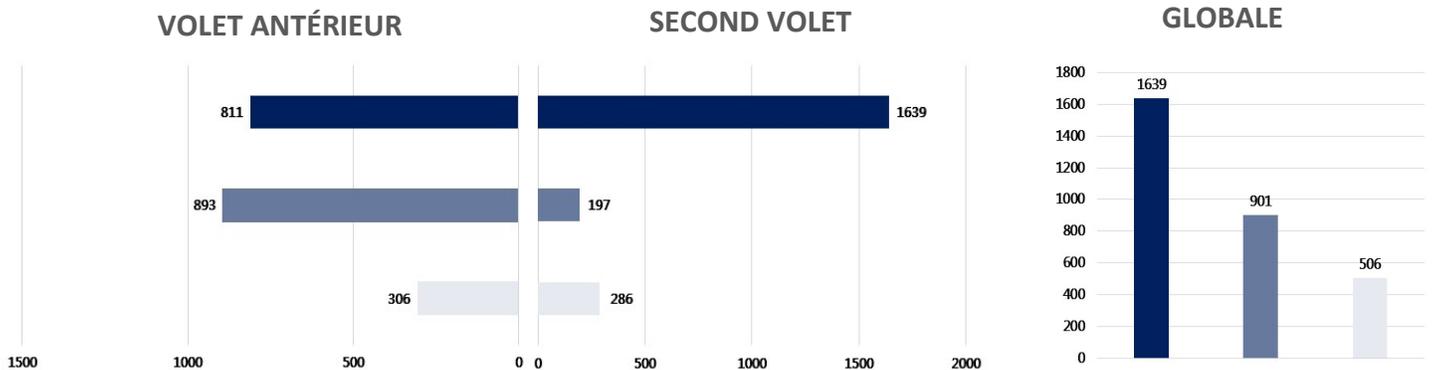
	Volet antérieur	Second volet	Total 2022	Total 2021
Actif au 31 décembre 2021	714,9 M\$	147,3 M\$	862,1 M\$	826,7 M\$
+ Cotisations	1,4	31,2	32,6	25,2
+ Revenus de placement	-66,5	-11,2	-77,7	50,9
- Prestations	-36,4	-2,4	-38,8	-37,8
- Frais facturés	-2,3	-0,8	-3,1	-2,9
Actif au 31 décembre 2022	611,0 M\$	164,2 M\$	775,2 M\$	862,1 M\$

¹ Nets des frais imputés directement des placements alternatifs.

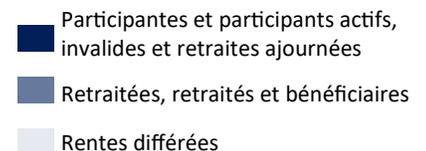
A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

Tout comme la revue de la situation financière, les statistiques démographiques du RRPePUL sont présentées par volet. Le degré de maturité du Volet antérieur est beaucoup plus important que celui du Second volet car, depuis 2016, les nouvelles adhésions ne sont comptabilisées que dans le Second volet.

RÉPARTITION PAR VOLET SELON LE STATUT

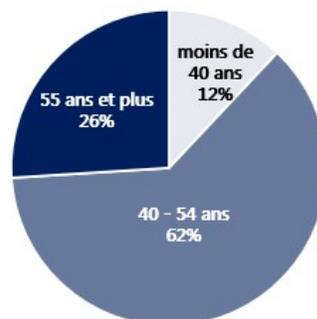


Dans le graphique ci-dessus, une participante ou un participant peut être comptabilisé dans les deux volets s'il a des droits dans chacun de ceux-ci. Par contre, le graphique de droite illustre la composition démographique globale du RRPePUL. Au 31 décembre 2022, le RRPePUL a donc un ratio de près de 1,2 personnes actives pour 1 personne non active (retraités, retraitées, bénéficiaires et rentes différées), alors que ce ratio est de 0,7 pour le Volet antérieur et de 3,4 pour le Second volet.

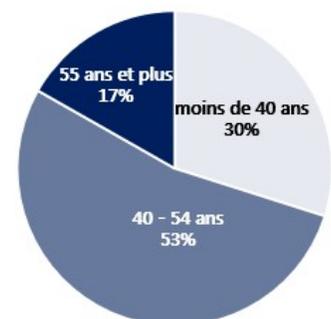


RÉPARTITION DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS ACTIFS SELON L'ÂGE

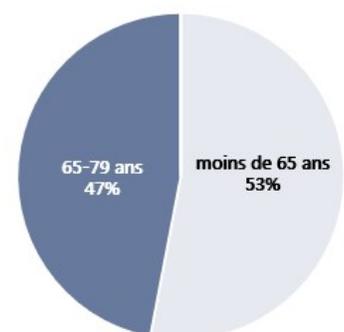
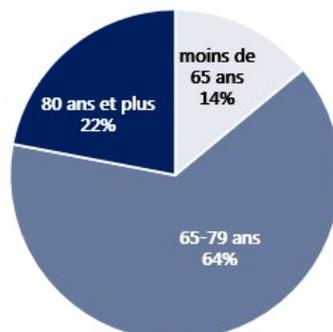
VOLET ANTÉRIEUR



SECOND VOLET



RÉPARTITION DES RETRAITÉS, RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE



A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES /suite

INFORMATION SUR CHAQUE CATÉGORIE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

	Volet antérieur	Second volet	Faits saillants
1. Participantes et participants actifs et invalides			
Nombre	793	1 620	Il y a eu un nombre très élevé de nouvelles adhésions dans le SV au cours des dernières années.
Salaire moyen	101 544 \$	92 785 \$	
Âge moyen	49,1 ans	44,8 ans	
Service crédité moyen	15,9 années	9,2 années	
Service crédité moyen du volet	9,0 années	4,8 années	
2. Retraites ajournées¹			
Nombre	18	19	Même si le nombre est peu élevé, il est en hausse constante depuis quelques années.
Salaire moyen	106 631 \$	105 700 \$	
Âge moyen	66,7 ans	66,8 ans	
Service crédité moyen	20,2 années	19,2 années	
Service crédité moyen du volet	13,4 années	6,6 années	
3. Retraitées et retraités			
Nombre	811	195	L'âge moyen à la retraite est de 61,7 ans pour les retraitées et retraités de 2022.
Âge moyen	73,2 ans	64,7 ans	
Rente annuelle moyenne	43 218 \$	53 685 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	41 590 \$	7 185 \$	
4. Bénéficiaires, conjointes et conjoints			
Nombre	82	2	40 % de ces rentes sont versées depuis plus de 25 ans (en incluant la rente versée initialement à la personne retraitée).
Âge moyen (conjointes seulement)	79,6 ans	30,5 ans	
Rente annuelle moyenne	20 401 \$	31 127 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	20 351 \$	2 028 \$	
5. Rentes différées²			
Nombre	306	286	Le nombre est relativement élevé dans le SV, car une majorité de cessation concerne le personnel contractuel dont l'adhésion est récente.
Âge moyen	48,1 ans	42,8 ans	
Ratio participantes et participants actifs (1 et 2) / non actifs (3 à 5)			
<i>Ce ratio est un indicateur du niveau de</i>	0,7	3,4	On pourrait qualifier le VA de régime très mature et le SV de jeune régime.

MOUVEMENT DANS LE RÉGIME DE RETRAITE

	En 2022		Moyenne 5 ans (2018-2022)	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Adhésions	256	38,7	176	38,0
Retraites	36	61,7	36	61,7
Décès	20	83,8	20	81,3
Remboursements / Transferts	49	41,0	42	40,6

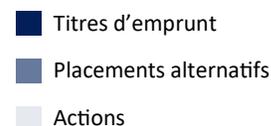
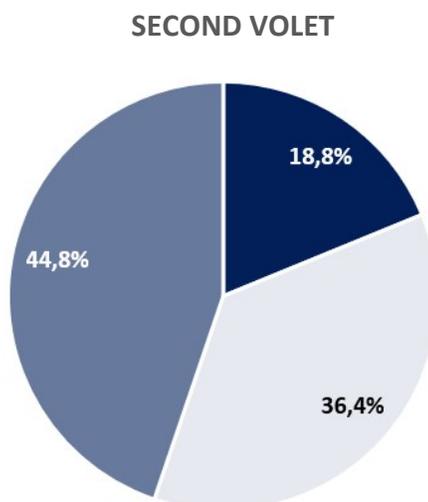
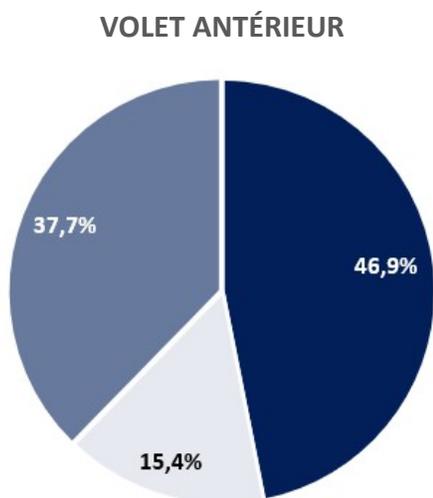
¹ Retraite ajournée : personne de 65 ans et plus qui cotise au Régime de retraite.

² Rente différée : personne ayant cessé de cotiser au RRPePUL, mais qui a laissé ses droits dans le Régime.

A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

Le tableau suivant indique les fonds et les gestionnaires dans lesquels les deux volets du RRPePUL sont investis.

	Volet antérieur		Second volet		Gestionnaire
	en millions \$	en % de l'actif	en millions \$	en % de l'actif	
Titres d'emprunt		46,9 %		18,8 %	
Obligations provinciales à long terme	192,9	31,6 %	4,6	2,9 %	Manuvie
Obligations multi-sectorielles	26,3	4,3 %	9,1	5,7 %	PIMCO
Dette privée	56,7	9,3 %	12,1	7,6 %	Sun Life
Marché monétaire	10,8	1,8 %	4,2	2,6 %	Manuvie
	286,7		29,9		
Actions		15,4 %		36,4 %	
Actions canadiennes	27,3	4,5 %	11,7	7,3 %	Jarislowsky Fraser
Actions mondiales à grande capitalisation	47,9	7,8 %	30,6	19,1 %	Fonds commun*
Actions mondiales à petite capitalisation	-	-	7,3	4,5 %	Wasatch
Actions de marchés émergents	18,8	3,1 %	8,8	5,5 %	RBC
	94,1		58,4		
Placements alternatifs		37,7 %		44,8 %	
Immobilier	91,5	15,0 %	23,4	14,6 %	Fonds commun*
Infrastructures	100,3	16,4 %	29,7	18,6 %	Fonds commun*
Placements privés	38,3	6,3 %	18,6	11,6 %	Fonds commun*
	230,1		71,7		
	610,9		160,1		



Description des fonds communs*

Actions mondiales à grande capitalisation : Walter Scott 33 %; RBC 32 %; Baillie Gifford 35 %.

Immobilier : Morgan Stanley 53 %; TD Greystone 17 %; CBRE 19 %; Ipso Facto 3 %; Presima 3 %; Bentall GreenOak 5 %.

Infrastructures : GIP 22 %; IFM 34 %; Brookfield 33 %; EQT 7 %; CBRE 3 %.

Placements privés : 18 placements répartis auprès de 10 gestionnaires (actif moyen de 13 M\$/fonds à l'échelle du BR).

A.4 PERFORMANCE DES CATÉGORIES D'ACTIFS

Le tableau suivant indique, pour chaque volet, la performance des catégories d'actifs et des indices de référence du RRPePUL.

Volet antérieur	Portefeuilles	Indices	Valeur ajoutée ¹
Titres d'emprunt			
Obligations canadiennes	-18,8 %	-19,1 %	0,3 %
Dette privée canadienne	-8,7 %	-9,9 %	1,2 %
Dette de pays émergents	-16,1 %	-18,0 %	1,9 %
Titres de participation			
Actions canadiennes	-11,0 %	-6,5 %	-4,4 %
Actions mondiales à grande capitalisation	-15,3 %	-12,2 %	-3,1 %
Actions de pays émergents	-7,9 %	-14,3 %	6,3 %
Placements alternatifs			
Immobilier	7,4 %	6,3 %	1,0 %
Infrastructures	13,5 %	9,0 %	4,5 %
Placements privés	5,1 %	-19,4 %	24,5 %
Total ²	-9,5 %	-11,3 %	1,8 %
Total indiciel aux points pivots		-10,7 %	
Effet de la politique et rééquilibrage		-0,6 %	
Second volet			
Titres d'emprunt			
Obligations canadiennes	-19,4 %	-21,2 %	1,8 %
Dette privée canadienne	-8,7 %	-9,9 %	1,2 %
Dette de pays émergents	-16,1 %	-18,0 %	1,9 %
Titres de participation			
Actions canadiennes	-11,0 %	-6,5 %	-4,4 %
Actions mondiales à grande capitalisation	-15,3 %	-12,2 %	-3,1 %
Actions mondiales à petite capitalisation	-30,7 %	-13,2 %	-17,5 %
Actions de pays émergents	-7,9 %	-14,3 %	6,3 %
Placements alternatifs			
Immobilier	7,4 %	6,3 %	1,0 %
Infrastructures	13,5 %	9,0 %	4,5 %
Placements privés	5,1 %	-19,4 %	24,5 %
Total ²	-7,6 %	-9,7 %	2,1 %
Total indiciel aux points pivots		-9,3 %	
Effet de la politique et rééquilibrage		-0,4 %	



¹ La valeur ajoutée correspond au rendement de la classe d'actif moins le rendement de l'indice.

² Explications des performances totales (exemple avec le VA)

-9,5 % : performance réalisée par le VA en 2022.

-11,3 % : performance qui aurait été réalisée en investissant seulement dans les indices de référence, mais selon l'allocation réelle.

-10,7 % : performance qui aurait été réalisée en investissant dans les indices de référence et selon les pourcentages cibles.

Ainsi, le VA a généré une valeur ajoutée de 1,8 % considérant la valeur ajoutée globale des gestionnaires. Le fait d'effectuer un rééquilibrage, selon les cibles, a quant à lui réduit la performance en 2022 de -0,6 %.

A.5 RENDEMENTS HISTORIQUES DE LA CAISSE

Le tableau suivant indique la performance de la caisse du RRPePUL.

Volet antérieur (Performance brute)				Second volet (Performance brute)			
2022	-9,5 %	2 ans	-2,4 %	2022	-7,6 %	2 ans	1,7 %
2021	5,2 %	3 ans	1,1 %	2021	12,0 %	3 ans	4,2 %
2020	8,5 %	4 ans	4,0 %	2020	9,5 %	4 ans	6,4 %
2019	13,3 %	5 ans	3,6 %	2019	13,3 %	5 ans	5,5 %
2018	2,0 %	10 ans	7,0 %	2018	1,6 %		
2017	12,1 %			2017	12,1 %		
2016	9,1 %			2016	9,1 %		
2015	8,0 %						
2014	16,3 %						
2013	7,7 %						

Les rendements attendus¹ en 2023 et les années suivantes sont :

VA	6,39 % avant la marge	5,29 % net de la marge
SV	7,15 % avant la marge	6,30 % net de la marge

¹ Rendements établis par l'actuaire du Régime selon la répartition cible des placements (Politique de placement du RRPePUL) et leur outil de projection stochastique qui génère de multiples scénarios de rendement attendus sur de longues périodes.

A.6 L'ÉQUIPE DU BUREAU DE LA RETRAITE



DIRECTEUR GÉNÉRAL
Martin Latulippe

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLES



Joel Joncas
Directeur de service
Comptabilité et contrôles



Audrey Thibodeau
Coordonnatrice senior



Manex Ruban
Coordonnateur



Fabian Florez
Analyste



Chantale Couture
Technicienne en régimes de retraite et
comptabilité



Félix-Antoine Larochelle
Technicien comptable (temporaire)

PLACEMENTS



Sébastien Chabot
Directeur de service – placements



Hugo Robert
Gestionnaire placement



Louis-Thomas Hudon
Analyste



Hugo-Alexandre Paradis
Analyste

SERVICE AUX PARTICIPANTS



Isabelle Moreau
Directrice de service
Actuariat et service aux participants



Sylvie Bourdages
Conseillère



Jean-François Laverdière
Conseiller



Yves Parent
Conseiller



Isabelle Blouin
Technicienne en régimes de retraite



Karine Fournier
Technicienne en régimes de retraite



Pierre-Alain Gélinas
Technicien en régimes de retraite



Cindy Lafontaine
Technicienne en régimes de retraite

SOUTIEN ADMINISTRATIF



Diane Bernier
Coordonnatrice aux opérations



Solange Chabot
Adjointe aux opérations



Wanesa Sithy
Adjointe aux opérations



Caroline Doyon
Secrétaire-réceptionniste

Conception et rédaction

Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval

Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, bureau 3121
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-3802
bretraite@bretraite.ulaval.ca
www.bretraite.ulaval.ca/rrpepul

